

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ D'ARTISAN



LES DATES À RETENIR

- 01 SEPTEMBRE 2026 Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.
- 01 SEPTEMBRE 2027 Vous **émettez** toutes vos factures vers des professionnels au format électronique et transmettez les données de facturation vers des particuliers à l'administration *via* votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon activité d'artisan ?

- **Clients entreprises :** Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- **Clients particuliers :**
Vos ventes devront être déclarées à l'administration *via* votre plateforme
- **Prestations de services :** Vous devrez aussi déclarer l'encaissement de vos factures (paiement reçu)



FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITE D'ARTISAN

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Entre maintenant et juin 2026 au plus tard

Vous doter d'une PA Réception

Votre PA doit s'intégrer dans vos process administratifs

Pour vous simplifier le choix d'une PA parmi la centaine et pour vous inscrire dans l'annuaire, Fid'Ouest vous propose de nous donner Mandat

ÉTAPE 2

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vérifiez la conformité du système de caisse et de facturation

Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel pour vérifier que votre système est conforme

Demandez la mise à jour « facturation électronique »

ÉTAPE 3

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vous doter d'une PA Emission

La PA Emission devra être compatible avec le système caisse/facturation

A ce jour, les systèmes de caisse et de facturation ainsi que les PA, connaissent toujours d'importants développements informatiques pour les aspects Emission

Si vous avez donné mandat au cabinet, Fid'Ouest vous simplifiera cette étape

ÉTAPE 4

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Formez votre équipe

Prévoyez 1 à 2 heures de formation

Créez un mémo simple pour vos employés et vous-même

ÉTAPE 5

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Testez votre système

Faites des essais avec des factures test

Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance

Préparez une information pour vos clients professionnels

FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Client entreprise qui paie avec sa carte personnelle ?**

La facture part directement à l'entreprise *via* les plateformes, le client aura un reçu de paiement

- **Prestations de services ?**

Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

- **Plusieurs logiciels ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Facture papier ou PDF par email
- Classement manuel
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en administratif
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Facture envoyée automatiquement vers le client
- Suivi en temps réel (envoyée, reçue, payée)
- Calcul automatique de la TVA
- Transmission directe à votre expert-comptable
- Plus de temps pour votre métier

BESOIN D'AIDE ?

Pour vous faciliter vos nouvelles obligations, Fid'ouest peut vous accompagner pour :

✓ Choisir votre plateforme agréée

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Des questions, un accompagnement ?
Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel**